

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) relative au remplacement d'équipements et de systèmes d'automatismes au poste de Châteauguay (Dossier R-4040-2018)

Objet de la demande

Le Transporteur a déposé, le 3 mai 2018, une demande à la Régie de l'énergie (la Régie) afin d'obtenir l'autorisation de remplacer des équipements d'appareillage et des systèmes d'automatismes et de réaliser des travaux au poste de Châteauguay (le Projet).

Le Projet a comme objectif d'assurer la pérennité du poste de Châteauguay par le remplacement de la majorité des équipements d'appareillage et des systèmes d'automatismes de la section à 120 kV. Il vise aussi le remplacement de certains équipements des sections à 765 kV et à 735kV ainsi que la réalisation des travaux connexes.

Le coût total du Projet s'élève à un montant de 36,8 M\$ et s'inscrit dans la catégorie d'investissements « maintien des actifs ». Les mises en service sont prévues pour chacun des mois de novembre de 2019 à 2021 inclusivement.

Le Transporteur mentionne n'avoir mené aucune activité d'information ou de consultation pour le Projet puisque les travaux, entièrement effectués dans le périmètre des postes du Transporteur, ne sont pas susceptibles d'avoir des impacts ou de faire l'objet de préoccupations dans le milieu.

Cette demande est soumise en vertu des articles 31 al. 1 (5) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la Loi), ainsi qu'en vertu des articles 1, 2 et 3 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* (le Règlement).

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au présent dossier.

Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires écrits à la Régie, avec copie au Transporteur, **au plus tard le 20 juillet 2018 à 12 h**. Ce dernier pourra répondre à ces commentaires **au plus tard le 27 juillet 2018 à 12 h**.

Les commentaires doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande du Transporteur, les documents afférents, la Loi, le Règlement ainsi que le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca